

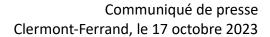


La Ville et la Métropole se mobilisent pour le pouvoir d'achat

La Ville de Clermont Ferrand et Clermont Auvergne Métropole n'ont pas attendu le contexte actuel (inflation, hausse du coût des énergies...) pour atténuer les charges des habitants pour leurs dépenses du quotidien. Gratuités, politiques tarifaires incitatives, soutiens aux plus démunis... Voici quelques-unes des mesures mises en place. Elles s'ajoutent aux travaux structurels menés pour assurer la transition écologique du territoire (réseaux de chaleur, isolation des bâtiments, extinction de l'éclairage public, déploiement d'énergies renouvelables...) et au plan de sobriété adopté en 2022, avec à terme de l'argent public économisé et des factures réduites pour les habitants et usagers.

1) Enfance et jeunesse

- Gel du tarif dans les cantines. La Ville de Clermont-Ferrand a fait un choix fort en cette rentrée scolaire : celui de maintenir les tarifs dans les cantines, alors que le prix des matières premières explose. La hausse des charges n'a ainsi pas été répercutée sur les familles. Ainsi, si le coût de revient unitaire d'un repas est de 12,06 € en moyenne, 38 % des familles payent moins de 1 € le repas ; le reste étant pris en charge par la collectivité. En parallèle, la Ville de Clermont-Ferrand a augmenté la prise en charge des fournitures scolaires via une hausse de 1 € par élève de la dotation faite à la caisse des écoles, pour soutenir le pouvoir d'achat des familles et maintenir un service public accessible au plus grand nombre.
- Gel du tarif pour le périscolaire. Les enfants et adolescents de Clermont-Ferrand bénéficient d'une offre conséquente en matière de séjours de vacances et accueils en centres de loisirs municipaux. Comme pour les cantines, les tarifs 2023-2024 ont été gelés. Ils n'ont pas évolué depuis 2015, allant de 23,50 € à 79,00 € par semaine en journée complète. Le coût moyen hebdomadaire est de seulement 30,50 € par enfant.
 - Concernant les séjours de vacances, un séjour de 5 jours à Super-Besse est proposé au tarif de 117,25 €, un séjour de 8 jours à Ker-Netra à 192,80 € (incluant repas, transport et hébergement). La Ville de Clermont-Ferrand est partenaire VACAF et permet aux familles ayant un quotient familial faible de réduire leur reste à charge jusqu'à 30 % du prix affiché.
 - Aux vacances d'automne, les jeunes Clermontois pourront par exemple profiter de 26 accueils de loisirs à Clermont-Ferrand (2000 jeunes accueillis) ; 2 accueils de loisirs à Theix (212 jeunes accueillis) et 3 séjours de vacances (120 jeunes accueillis) La ville participe également activement à la formation des jeunes en finançant une partie du BAFA pour un montant de 15.000 €. En 2023, 44 jeunes ont été accompagnés. 24 stages ont été réalisés par des jeunes qui habitent en quartiers priopritaires.
- Carte Citéjeune, des réduc' pour les 12-27 ans. La Carte Citéjeune est la carte des loisirs des 12-27 ans à Clermont-Ferrand. Sa demande se fait en ligne. La Carte Citéjeune est gratuite, nominative, et permet de découvrir les activités sportives, culturelles et de loisirs de la Ville à







tarifs réduits (cinémas, concerts, sorties, loisirs...) Plus de 4.150 jeunes en sont bénéficiaires actuellement. Pour faire sa demande, rendez-vous sur https://clermont-ferrand.fr/carte-cite-jeune

2) Sport et culture

- Un coup de pouce pour les premières licences sportives. Depuis 2006, la Ville de Clermont-Ferrand propose aux nouveaux licenciés de clubs sportifs clermontois une aide financière. Pour la saison 2023-2024, le "Chèque 1ère licence" est valable pour les nouveaux licenciés nés avant le 1^{er} janvier 2018. Un coup de pouce financier qui permet d'inciter à la pratique d'une activité. Pour la rentrée 2022, le « Chèque 1ère licence » a aidé 610 nouveaux licenciés, pour un montant total de 15 250 € supporté par la Ville.
- Des tarifs avantageux dans les piscines. Chaque année, Clermont Auvergne Métropole met en place un tarif unique de 2 euros pour l'accès aux piscines durant l'été. Un tarif qui permet à tous les usagers de se rafraîchir à moindre coût. L'entrée classique est à 3.60 €, un tarif plutôt bas à l'échelle nationale. On est aussi dans la même tendance avec la patinoire. Les tarifs set la carte Pass + sont accessibles ici : https://www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/lexcellence-sportive/piscines/le-pass-comment-ca-marche/
- Se cultiver, s'informer, se divertir dans les médiathèques. Rappelons que les bibliothèques sont d'accès libre et gratuit pour les 47.000 inscrits de la métropole et qu'une carte à 10 € permet d'emprunter de façon illimitée des livres, CD, DVD, mais également d'accéder à la bibliothèque en ligne qui propose un accès à des ressources numériques qui permettent de s'informer (presse numérique avec 1500 magazines accessibles), d'écouter (plateformes de streaming, podcasts...), de regarder (plateforme ArteVOD), se former et apprendre. Cette carte est gratuite pour tous les jeunes de moins 18 ans, étudiants, etc soit 5.756 bénéficiaires. + d'informations https://bibliotheques-clermontmetropole.eu
- Musées, des gratuités aussi. Les musées même s'ils sont payants proposent des journées de gratuité ainsi que des animations et activités adaptées à tous les publics. Le premier dimanche du mois reste totalement gratuit. Pour les plus jeunes, rappelons que Clermont Auvergne Métropole est rentrée également dans le dispositif « Pass culture », qui permet à chaque lycéen ou étudiant de bénéficier d'une enveloppe financière pour des activités culturelles. Côté Ville de Clermont-Ferrand, l'accès à mille formes, à l'Hôtel-Fontreyde Centre photographique et à la salle Gilbert-Gaillard sont gratuits.
- Conservatoire, la pratique musicale pour tous. Attractive, la grille tarifaire du Conservatoire à rayonnement régional Emmanuel-Chabrier est adaptée à tous les publics. Notons par ailleurs que les pôles imagO proposent des équipements de pratique musicale à des tarifs faibles.



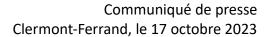


3) Logement

- Une tarification solidaire pour l'eau. Près de 20.400 foyers devraient bénéficier d'une "allocation eau" votée en juin dernier par Clermont Auvergne Métropole, afin notamment de compenser la hausse des coûts nécessaires pour sécuriser l'approvisionnement et préserver la ressource. Concrètement, si votre facture d'eau dépasse 2,5 % de vos revenus, le différentiel sera pris en charge par la métropole à travers cette nouvelle allocation qui pourra atteindre 140 € par an. Les ménages les plus modestes et les étudiants boursiers en seront logiquement les premiers bénéficiaires. Les modalités de mise en œuvre sont actuellement à l'étude.
- Une prime pour remplacer sa vieille cheminée. Dans le cadre de son schéma de transition énergétique et écologique, Clermont Auvergne Métropole poursuit son engagement dans l'amélioration de la qualité de l'air. Jusqu'en 2023, elle a par exemple proposé une prime de 1.000 €, pouvant aller jusqu'à 1.500 €, pour changer son vieux poêle ou ancienne cheminée pour tout foyer et sans condition de ressources. Si le dispositif ne sera pas reconduit en 2024, il a été un succès, puisqu'il a permis de verser 147 primes sur l'année civile 2022, avec des règlements qui se sont poursuivis en 2023 pour un montant de 136 500 €.
- Des travaux d'isolation pour faire baisser la facture énergétique des ménages. Depuis 2009, la Métropole et le Conseil départemental sont engagés dans le soutien aux opérations de réhabilitation thermique des logements sociaux. Dans ce cadre, 4.265 logements sociaux du territoire ont été réhabilités. Ces travaux ont permis une baisse de l'ordre de 30% des consommations énergétiques se traduisant par l'équivalent d'une économie moyenne de 202 € par logement et par an. Par ailleurs, les particuliers qui souhaitent engager des travaux de rénovation de leur logement peuvent bénéficier des conseils et de l'accompagement du service public "Rénov'actions 63" https://www.renovactions63.fr/
- Des aides pour se loger en cas de difficultés. Clermont Auvergne Métropole met en œuvre le Fonds Solidarité Logement (FSL). Ce fonds est destiné à venir en aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières afin qu'elle accède ou se maintienne dans un logement décent, indépendant et adapté à sa situation familiale et financière et y dispose de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques. Le dispositif d'aide prend la forme de cautionnements, de prêts, d'avances remboursables, de garanties ou de subventions. Depuis 2019, ce sont plus d'1,7 millions € qui ont été mobilisés avec le soutien des contributeurs (Etat, CAF, CCAS, bailleurs sociaux, fournisseurs ou distributeurs d'énergie, Syndicats d'eau et d'assainissement). Sur l'année 2022, 1 628 ménages ont ainsi été soutenus.

4) Social

• Un fonds métropolitain d'aide aux jeunes les plus démunis. L'aide peut être sollicitée auprès des missions locales ou de CECLER pour accompagner les jeunes en difficulté de 18 à 25 ans qui résident sur la Métropole et qui nécessitent un soutien dans leur parcours. Ce dispositif vise à favoriser leur insertion sociale par une aide financière lorsque les dispositifs de droit commun





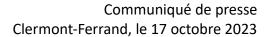


n'ont pu être mobilisés et sous réserve du respect des critères d'éligibilité par l'octroi. Il peut s'agir d'aides d'urgence (alimentaire, hygiène), d'aides financières liées au logement (aides au loyers, aide au règlement de factures énergie...), à la mobilité, au numérique... La demande doit être instruite par un travailleur social ou un conseiller en insertion professionnelle. 231 000€ ont ainsi été versés l'an dernier pour 1924 jeunes de la Métropole.

- Centre sociaux : c'est gratuit pour les usagers. Contrairement à d'autres villes françaises, Clermont-Ferrand ne demande pas de cotisation annuelle aux usagers des centres municipaux, ce qui est loin d'être la règle. A cela s'ajoute la gratuité de certaines actions de prévention, notamment sur les publics jeunes et familles, comme l'auto réparation de vélo, l'initiation au sport sur espace public, l'organisation d'activités co-construites avec les habitants... Des sorties pour les familles sont également proposées à des coûts modiques.
- Des prestations d'assistance sociale pour les plus précaires. Les aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Clermont-Ferrand sont des prestations d'assistance sociale non obligatoires selon la loi, mais qui sont mises en place à la discrétion de la municipalité pour répondre aux besoins spécifiques des individus en situation de précarité ou de vulnérabilité. Ces aides d'urgence sont conçues pour apporter un soutien financier ou matériel aux habitants de Clermont-Ferrand qui font face à des difficultés particulières, et elles peuvent prendre diverses formes, telles que des secours financiers ponctuels, des aides financières pour le paiement de factures d'énergie notamment ou des aides alimentaires. Le montant des aides facultatives est 1,1 million € pour 2023. Concrètement : en urgence, l'aide est de 24 € pour les familles et 80 € pour les personnes isolées (l'aide peut être sollicitée 3 fois par an) ; en commission, les aides sont étudiées sur un besoin très exceptionnel des personnes. Le montant moyen accordé est de 165 € par dossier, avec une aide maximum de 450 € par an. Notons également que la Ville de Clermont-Ferrand soutien à hauteur de de 350 000€ par an les associations de l'aide alimentaire.

5) Transport

- Les transports en commun gratuits le week-end. Depuis le 4 décembre 2021, l'usage des transports en commun est gratuit le week-end ; une mesure forte en faveur du pouvoir d'achat des ménages, dans un contexte de hausse du coût des carburants. Le coût de cette mesure est de 2.1 millions d'€ par an (700 000 € pour la Ville de Clermont-Ferrand, 700 000 € pour la Métropole, 700 000 € pour le SMTC). Cette mesure a permis une nette augmentation de la fréquentation le week-end : entre un 1.5 et 2 millions de déplacements supplémentaires, qui s'ajoutent aux quelques 4.5 millions de déplacements déjà effectués les week-ends.
- C.vélo: c'est gratuit aussi. Pour C.vélo, l'abonnement est pris en charge par la Métropole depuis avril 2018. Cela représente un coût d'environ 800 000 € par an pour la métropole. La première demi-heure d'utilisation est gratuite. Il y a aujourd'hui plus de 18 000 abonnés, 57 stations et 680 vélos pour 1 millions de déplacements par an environ.







• Une tarification solidaire pour les transports en commun. Depuis le 1er juillet 2015, une modification fondamentale est entrée en vigueur : les tarifs des abonnements du réseau de transport en commun de l'agglomération clermontoise ne sont plus adossés sur le statut des personnes mais sur leurs ressources, afin notamment de soutenir financièrement la mobilité quotidienne des personnes les plus fragiles et les plus démunies. Dans le cadre d'un partenariat avec la SMTC, 1138 « Pass bus » avec tarification solidaire ont été distribués par le CCAS de Clermont-Ferrand.

D'importants efforts menés pour les agents de la Ville et de la Métropole

Des mesures fortes en faveur du pouvoir d'achat des agents ont été prises par la Ville de Clermont-Ferrand (revoyure RIFSEEP et alignement sur le régime indemnitaire de la Métropole sur 4 années pour un montant de près de 3 millions d'euros, avancement de grade de 600 agents de catégorie C...) et par Clermont Auvergne Métropole (revoyure RIFSEEP pour 500.000 €, avancement de grades, mise en place d'un forfait mobilité durable de 100 à 300 €, aide de 30 € au financement de la mutuelle...)

A ces mesures de revalorisation internes aux 2 collectivités s'ajoutent celles du Gouvernement. Si leur prise en charge financière s'impose à la Ville (revalorisation du point d'indice à hauteur de 1,5% au 1er juillet 2023 pour 1,1 millions €, hausse du SMIC pour 552 000 €...) et à la Métropole (attribution de 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024 pour 1,3 millions €, augmentation du SMIC...), elles sont aussi une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des agents.

Pas de hausse d'impôts depuis 2016 à la Ville

Conformément aux engagements du maire, les impôts locaux n'ont pas augmenté à Clermont-Ferrand depuis 2016. La part communale de la taxe foncière reste donc identique cette année.